

Année universitaire : 2026-2027

Composante : Arts et sciences humaines (ARSH)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : PhiloPolis : Pratiques du dialogue philosophique dans la cité

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 13/04/2026

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Christophe POINT

Régime : Formation initiale ; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		5
Formation continue		15
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le diplôme d'université « Pratiques du dialogue philosophique dans la Cité » (DU PhiloPolis), est le fruit d'une collaboration entre le département de philosophie (ARSH) et le titulaire du poste De Philosophie de l'éducation à l'INSPE.

Ce DU s'appuie sur un réseau d'acteurs sur le territoire intéressés par des pratiques d'atelier : établissements scolaires, scènes artistiques, musées, acteurs de l'éducation populaire, collectivités locales, service pénitentiaire d'insertion et de probation. Ces partenaires permettent de proposer des lieux de stages aux personnes inscrites dans cette formation.

Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir.

Les objectifs du DU sont les suivants :

- Former des intervenants capables d'animer des dialogues philosophiques s'adaptant aux divers contextes de la demande et en construisant un dispositif en réponse.
- Ce DU est dirigé vers les pratiques du dialogue philosophique dans la Cité, éducation au politique, théorie de la démocratie, usages du dialogue et de l'esprit critique

Les compétences visées sont les suivantes :

- Pouvoir intervenir auprès de publics variés en tenant compte de la diversité et de la spécificité des contextes d'intervention.
- Savoir articuler une orientation philosophique et le développement de méthodes d'animation répondant à cette orientation.
- Savoir repérer les présupposés et les finalités d'une méthode d'animation, pour en faire une évaluation critique.
- Savoir concevoir une pratique d'animation sous différents formats (séance unique, série d'ateliers...).

Le public visé :

Intervenants déjà engagés dans des pratiques d'animation d'ateliers de dialogue philosophique ou souhaitant le faire ; qu'ils appartiennent au domaine de l'enseignement (professeurs des écoles, professeurs de l'enseignement secondaire, y compris professionnel), ou aux secteurs privé ou associatif (bibliothécaires, libraires, animateurs périscolaires ou de centres de loisirs, acteurs du monde socio-culturel ou de l'éducation populaire...).

Les UE 2 et 4 peuvent faire l'objet d'une certification pour les enseignants du second degré sous la forme d'un « open badge » délivré par le rectorat de GRENOBLE suivant la convention signée avec le rectorat de Grenoble.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Admission sur dossier (lettre de motivation et CV).

Campagnes sur application Ecandidat en avril, mi-mai à mi-juin de chaque année.

2.2 Conditions d'admission

Être titulaire d'une licence (ou tout diplôme équivalent) ;OU avoir un projet professionnel en lien avec les contenus de formation.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : du 01/09/26 au 04/09/27

Durée de la formation : Le diplôme peut être validé en une ou deux années consécutives maximum.

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 96 heures (auxquelles s'ajoutent 70h minimum de stage en fonction du projet et de la structure d'accueil.

Nombre d'ECTS : Néant

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Pas d'examen terminal en session 1

- Un dossier réflexif sur les acquis d'apprentissage lors des séances d'enseignements et des enjeux et défis sociaux et politiques de la pratique des dialogues philosophiques. Dossier écrit de 30 pages à rendre en fin de second semestre.
- Oral de 45min.

Session 2 intégrée à session 1

Si la formation ne possède **pas de tableau MCCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

La formation se déroule en présentiel principalement avec quelques heures de formation à distance (2 heures sur les 24 de chacune des 4 UE).

La formation de 96 H comprend quatre UE qui se décomposent de la manière suivante :

- **UE1 Eléments fondamentaux de philosophie 1 :**

Enseignements de 24h : 22h de formation en présentiel (regroupement de 3 jours en octobre et 3 jours en décembre), 2h de formation à distance (une réunion de rentrée en visio-conférence prévue en septembre).

Les personnes titulaires d'une licence de philosophie pourront être dispensées de cette UE après accord du responsable de la formation.

- **UE2 Introduction aux pratiques du dialogue philosophique**

Enseignements de 24h : 22h de formation en présentiel (regroupement de 3 jours en octobre et 3 jours en décembre), 2h de formation à distance (une réunion de rentrée en visio-conférence prévue en septembre).

- **UE3 Eléments fondamentaux de philosophie 2**

Objectif : acquérir des outils et des concepts en lien avec la pratique d'animation de dialogue philosophique.

Enseignements de 24h : 22h de formation en présentiel (regroupement de 3 jours en février et 3 jours en juin), 2h de formation à distance (une réunion de rentrée en visio-conférence prévue en septembre).

Prérequis : validation de UE1 (par attestation de présence).

Les personnes titulaires d'une licence de philosophie sont dispensées de cette UE après accord du responsable de la formation.

- **UE4 Animation de dialogues philosophiques**

Objectif : mettre en œuvre les outils et connaissances théoriques par une pratique d'animation et développer une réflexivité sur sa pratique.

Enseignements de 24h : 22h de formation en présentiel (regroupement de 3 jours en février et 3 jours en juin), 2h de formation à distance (une réunion de rentrée en visio-conférence prévue en septembre).

Prérequis : validation de UE2 (par attestation de présence).

- **Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : Variable en fonction du projet et de la structure d'accueil (70h minimum à valider)

Période du stage : Entre le 18 février 2027 et le 25 août 2027.

Modalité de stage : Convention de stage à signer avant le début du stage.

Mémoire : • Un oral de 45min sur les enjeux et défis de la posture d'animation des pratiques du dialogues philosophiques du candidat lors de son stage. Oral en visio devant jury composé des formateurs/formatrices à réaliser en fin de second semestre.

Rapport de stage : écrit et oral

Projets tuteurés : Néant.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité est obligatoire. **Une dispense d'assiduité motivée peut être demandée (FC FI).**

L'absence aux cours en présentiels entraîne la défaillance à l'UE et à l'année.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Néant

Périodes de réunion des jurys d'année :

Session 1 : début septembre année n+1

Session 2 : Néant

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DU est obtenu lorsque toutes les UE sont acquises.

Note seuil 7/20 et compensation entre UE

Article 7 : Redoublement

Le redoublement doit être demandé expressément. Les demandes sont examinées par la commission d'admission.

En cas d'admission les étudiants doivent respecter les conditions d'inscription.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : **tarif droit de licence**

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : **1.600 euros (Rectorat de Grenoble : convention et tarifs spécifiques)**

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

